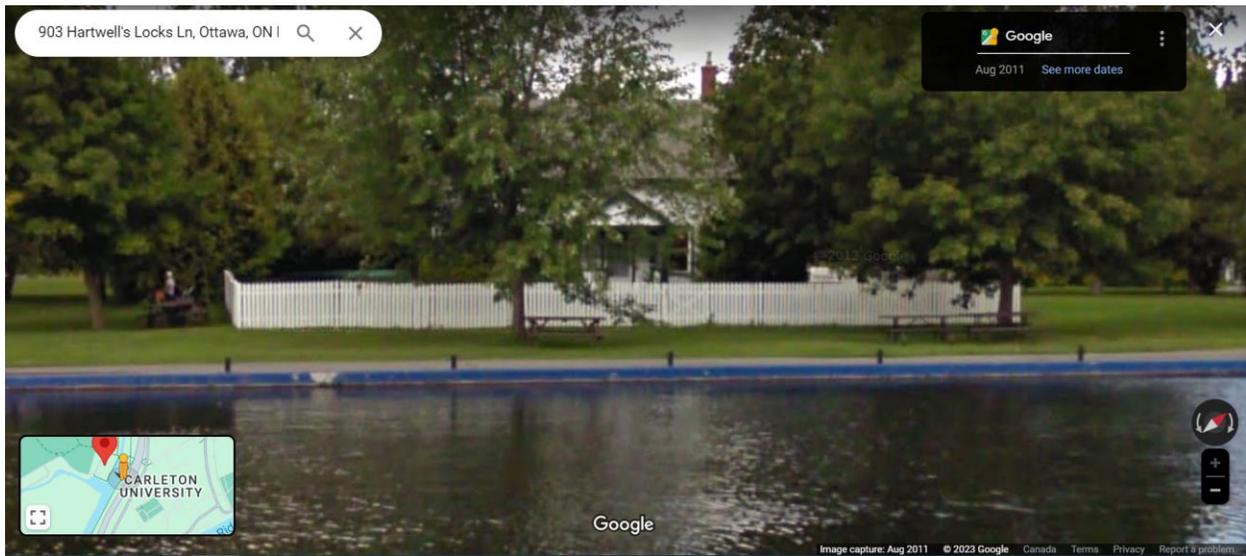


Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 1 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

DEVIS  
Pour le  
REPLACEMENT  
DU REVETEMENT DE TOITURE  
De la

Maison de la couronne de Hartwells



Vue du Canal (Est)

## Table des matières

### Table des matières

<b>SECTION 01000: INSTRUCTIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>5</b>
1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE:.....	5
1.2 EMPLACEMENT DU SITE:.....	5
1.3 ÉCHÉANCIER:.....	5
1.4 TAXES:.....	5
1.5 CODES et RÈGLEMENT:.....	5
1.6 DOCUMENTS:.....	5
1.7 MATÉRIAUX et NORMES:.....	6
1.9 COORDINATION DU PROJET et HEURES DE TRAVAIL:.....	6
1.10 STATIONNEMENT et ACCÈS AU SITE:.....	6
1.11 LIMITE DE LA ZONE DE TRAVAIL:.....	6
1.12 PROTECTION DU PUBLIC:.....	7
1.13 PROTECTION DES BÂTIMENTS, DES PLANTES et DE LA VÉGÉTATION:.....	7
1.14 PROTECTION INCENDIE ET SÉCURITÉ:.....	7
1.16 INSTALLATIONS TEMPORAIRES:.....	7
1.17 EXÉCUTION GÉNÉRALE:.....	8
1.18 RÉPARATION DES SURFACES EXISTANTES:.....	8
1.19 NETTOYAGE et ÉLIMINATION DES DÉCHETS:.....	8
1.20 ENREGISTREMENT DES CONDITIONS EXISTANTES:.....	8
1.21 RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX EXISTANTS:.....	9
1.22 TRAVAUX / EXIGENCES PARTICULIÈRES:.....	9
1.23 ENLÈVEMENT DES COMPOSANTES DU BÂTIMENT HORS SITE:.....	9
1.24 GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	10
1.25 DESSINS D'ATELIER et ÉCHANTILLONS:.....	10
1.26 SUBSTITUTIONS:.....	10
1.27 RÉUNIONS DE PROJET ET INSPECTIONS:.....	10
1.28 ACHÈVEMENT DU PROJET:.....	11
1.29 GARANTIE:.....	11

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 3 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

**SECTION 01600: MATERIAUX ET EQUIPMENT .....11**

*1.1 GÉNÉRAL: .....11*

*1.2 INSTRUCTIONS DU FABRICANT: .....11*

*1.3 LIVRAISON et STOCKAGE:.....12*

*1.4 ÉQUIPEMENT DE CONSTRUCTION: .....12*

*1.1 GÉNÉRAL: .....13*

*1.2 PROTECTION: .....13*

*1.3 PROPRIÉTÉ DE LA COURONNE:.....13*

*1.4 NETTOYAGE: .....13*

**SECTION 06200: MENUISERIE .....15**

*1.1 GÉNÉRAL: .....15*

*2.1 PRODUITS: .....15*

*3.1 EXÉCUTION:.....15*

**SECTION 07300: TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE .....15**

*1.1 GENERAL: .....15*

*2.1 PRODUITS: .....16*

*3.1 EXÉCUTION:.....16*

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 4 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 5 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

## **SECTION 01000: INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

### **1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE:**

Généralement, les travaux requis comprendront la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, l'équipement, le transport et la supervision nécessaires pour compléter la démolition, l'enlèvement et l'installation d'une nouvelle toiture en cèdre, des solins et des accessoires tels que décrits dans le devis sur les croquis correspondants.

### **1.2 EMPLACEMENT DU SITE:**

- 903 Hartwells Locks Lane, Ottawa, ON

### **1.3 ÉCHÉANCIER:**

Travaux à terminer d'ici le 31 mars 2024.

### **1.4 TAXES:**

Payer toutes les taxes dûment perçues par la loi, y compris fédérales, provinciales et municipales.

### **1.5 CODES et RÈGLEMENT:**

Respecter toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales applicables aux travaux à exécuter dans le cadre de ce contrat. Veiller à ce que toutes les exigences relatives à la sécurité du travail et à la protection des travailleurs soient strictement respectées.

### **1.6 DOCUMENTS:**

Les spécifications visent à décrire l'étendue et le type de qualité des matériaux et de l'exécution requis pour ce projet et ne constituent pas une liste ou une description définitive de tous les composants requis pour les travaux. Toutes les mesures sont approximatives et il est de la responsabilité de l'entrepreneur de les valider.

Sauf indication contraire, obtenir et installer tous les composants nécessaires pour fournir un travail complet à tous égards.

L'entrepreneur doit conserver sur place une copie des documents pertinents requis pour le projet.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 6 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

### **1.7 MATÉRIAUX et NORMES:**

Tous les matériaux spécifiés ou requis pour un travail complet doivent être neufs et d'un niveau de qualité acceptable requis pour une utilisation dans ce projet.

Les matériaux et la fabrication doivent répondre aux exigences des normes telles que CSA, ONGC, ASTM, le Code national du bâtiment, applicables aux travaux exécutés et aux matériaux fournis.

### **1.8 EXAMEN DU SITE:**

Il sera de la responsabilité de l'entrepreneur de visiter le site avant la soumission du prix, afin d'évaluer tous les facteurs liés à la réalisation de ce projet. Examiner attentivement l'ensemble du site pour vous familiariser avec les environs adjacents, les conditions existantes du site et l'accessibilité aux lieux de travail. Une visite du site peut être organisée avec le chef de projet pendant les heures normales de travail sur rendez-vous.

### **1.9 COORDINATION DU PROJET et HEURES DE TRAVAIL:**

L'entrepreneur doit coordonner et planifier tous les travaux avec le gestionnaire de projet ou son représentant afin de minimiser les perturbations pour les occupants de la maison. La coordination et la supervision sur place de tous les artisans relèveront de la responsabilité directe de l'entrepreneur.

Les heures de travail peuvent être limitées à 7h30 - 17h00 du lundi à vendredi. Tout travail prévu en dehors de ces heures doit être approuvé par le gestionnaire de projet avant d'entreprendre les travaux.

Vérifier les dimensions sur place par rapport à celles indiquées sur les dessins lorsque ces dimensions affectent le travail des corps de métier suivants ou l'installation de matériaux ou d'équipements. Signaler toute variation et obtenir des directives du chef de projet.

L'entrepreneur apportera le matériel et l'équipement pour la journée. Aucune disponibilité de stockage sur place.

### **1.10 STATIONNEMENT et ACCÈS AU SITE:**

Un stationnement pour les véhicules de l'entrepreneur est disponible sur place. L'entrepreneur doit accéder à la zone de travail via les passerelles et/ou les chemins prédéterminés à partir de l'aire de stationnement. Les autres voies d'accès doivent être approuvées et coordonnées avec le gestionnaire de projet.

### **1.11 LIMITE DE LA ZONE DE TRAVAIL:**

L'entrepreneur doit limiter les activités de travail dans la zone de travail immédiate autour du bâtiment et éviter tout dommage inutile aux surfaces du bâtiment, aux plantes, aux matériaux et à la végétation existants.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 7 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

### **1.12 PROTECTION DU PUBLIC:**

L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger tout utilisateur des lieux contre tout préjudice résultant des opérations de travail ou d'autres situations causées par la présence des travailleurs, équipements, matériaux, etc. de l'entrepreneur sur ou aux alentours du chantier.

### **1.13 PROTECTION DES BÂTIMENTS, DES PLANTES et DE LA VÉGÉTATION:**

Protéger toutes les surfaces du bâtiment, les plantes adjacentes, les matériaux, l'aménagement paysager et les entrées de tout dommage. Lors des opérations de démolition, l'entrepreneur doit protéger toutes les surfaces et composants existants de tout dommage. Le sol autour du bâtiment doit être protégé avec des bâches et/ou des tissus filtrants ou d'autres méthodes acceptables approuvées par le gestionnaire de projet. Garder l'accès aux portes d'entrée en tout temps.

### **1.14 PROTECTION INCENDIE ET SÉCURITÉ:**

Tous les travaux doivent être effectués conformément au Code canadien du travail, à la Loi provinciale sur la santé et la sécurité au travail, aux règlements sur les projets de construction et aux normes de protection contre les incendies d'Emploi Canada.

Tous les objets volatils doivent être correctement stockés ou retirés du site afin de minimiser le risque d'incendie. L'entrepreneur doit maintenir sur le chantier un extincteur portatif fonctionnel.

L'entrepreneur doit soumettre pour approbation un **plan de santé et de sécurité spécifique au site** avant de commencer les travaux. Inclure également les listes de contacts d'urgence pour les services médicaux d'urgence, les pompiers et l'adresse locale, etc.

### **1.15 SERVICES TEMPORAIRES:**

Les services temporaires tels que l'électricité et l'eau seront mis gratuitement à la disposition de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit coordonner l'utilisation des services avec le gestionnaire de projet.

### **1.16 INSTALLATIONS TEMPORAIRES:**

L'entrepreneur doit fournir tous les échafaudages, contreventements, échelles, plates-formes, enceintes temporaires, entrepôts, protections matérielles et autres nécessaires à l'exécution de tous les travaux liés à ce projet. Les éléments tels que le chauffage temporaire, si nécessaire, les bâches, les toiles filtrantes, les équipements de sécurité, etc., seront à la charge de l'entrepreneur.

À la fin des travaux quotidiens ou si les travaux sont retardés pour quelque raison que ce soit ; l'entrepreneur assumera la responsabilité de sa protection pendant cette période.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 8 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

### **1.17 EXÉCUTION GÉNÉRALE:**

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux en faisant appel à des artisans qualifiés et s'assurer que tous les éléments sont correctement ajustés et mis en place avec précision, d'équerre, vrais et d'aplomb. Effectuer tous les travaux de manière soignée et précise, conformément aux pratiques et principes commerciaux acceptés et reconnus.

Veiller à ce que tout sous-traitant fournisse des ouvriers, des matériaux et des équipements correctement qualifiés et coordonner tous les travaux des sous-traitants en conséquence. Supprimer tout nouvel ouvrage qui, de l'avis du Chargé de Projet, est de qualité inférieure et/ou non conforme au cahier des charges ou aux recommandations publiées par les fabricants. Remplacer ces travaux par de nouveaux avec l'approbation du gestionnaire de projet, sans frais supplémentaires pour la Couronne.

### **1.18 RÉPARATION DES SURFACES EXISTANTES:**

Avant l'achèvement final, si des surfaces ou des matériaux existants sont endommagés de quelque manière que ce soit par les travaux de ce contrat, l'entrepreneur sera responsable de réparer, remettre en état et/ou remplacer ces matériaux avec l'approbation du gestionnaire de projet, sans frais supplémentaires pour la Couronne.

### **1.19 NETTOYAGE et ÉLIMINATION DES DÉCHETS:**

L'entrepreneur doit maintenir quotidiennement la zone de travail en bon état et prendre toutes précautions particulières pour protéger les travaux et les matériaux contre les dommages pendant la durée du contrat.

Instruire tous les sous-traitants de la nécessité de nettoyer et de ranger les locaux à la fin de chaque journée de travail. Retirer du chantier toute accumulation de débris résultant des travaux du présent contrat. Fournir des conteneurs lorsque cela est nécessaire pour la collecte et l'enlèvement des déchets et débris.

Tous les déchets doivent être éliminés dans des décharges agréées. Il est interdit de brûler ou d'enfouir des débris ou des détritiques sur le site. L'élimination des déchets ou des matières volatiles telles que le diluant à peinture, l'essence minérale ou l'huile doit être effectuée hors du site dans une installation certifiée.

À la fin des travaux, enlever tous les matériaux, outils, équipements et débris excédentaires et laisser le chantier dans un état propre et rangé à la satisfaction du chargé de projet.

### **1.20 ENREGISTREMENT DES CONDITIONS EXISTANTES:**

Avant le retrait de tout matériau ou composant existant, l'entrepreneur peut être tenu d'enregistrer les détails et les dimensions exacts des composants existants afin de garantir que suffisamment d'informations sont conservées pour permettre au nouvel ouvrage d'être fabriqué et/ou installé pour correspondre à la configuration existante avant le retrait.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 9 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	---------------------------

### **1.21 RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX EXISTANTS:**

L'entrepreneur, sur demande, doit récupérer des exemples représentatifs de tous les matériaux retirés et les remettre au gestionnaire de projet à des fins d'archivage, comme demandé. Tous les exemplaires excédentaires seront retournés à l'entrepreneur pour élimination.

### **1.22 TRAVAUX / EXIGENCES PARTICULIÈRES:**

Toutes les activités de travail doivent être coordonnées à l'avance avec le gestionnaire de projet afin de garantir une perturbation minimale sur le site.

La perturbation des services du bâtiment tels que l'alimentation électrique, la sécurité ou d'autres systèmes ne doit pas être autorisée sans l'approbation expresse du gestionnaire de projet.

Afin de limiter l'impact visuel sur le site créé par les travaux, l'entrepreneur doit maintenir le site en ordre et sécuriser les matériaux et les échafaudages hors de l'accès du public. Ne pas bloquer l'accès du personnel au site.

Effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution des travaux par les moyens nécessaires pour minimiser la génération de poussière, de bruit ou autres perturbations.

En cas de conflits imprévus avec les activités de travail, il peut être demandé à l'entrepreneur de reprogrammer ou de suspendre temporairement les activités de travail pour éviter tout conflit. Dans ce cas, toute perturbation du calendrier de l'entrepreneur devra être réduite au minimum afin d'éviter des retards dans l'achèvement des travaux du présent contrat.

L'entrepreneur doit informer le gestionnaire de projet de toute condition imprévue qui affectera l'avancement, le coût ou la qualité des travaux de ce projet avant d'achever les travaux ultérieurs, qui pourraient être affectés.

### **1.23 ENLÈVEMENT DES COMPOSANTES DU BÂTIMENT HORS SITE:**

Tous les composants du bâtiment qui doivent être retirés du site pour faciliter les réparations doivent être correctement identifiés avant le retrait afin de garantir que chaque élément est remis à son emplacement approprié.

L'entrepreneur doit protéger tous les composants contre les dommages pendant le transport vers et depuis le site et à tout endroit où les composants sont réparés et stockés hors site.

L'entrepreneur doit informer le gestionnaire de projet avant tout enlèvement et fournir des détails relatifs à l'enlèvement, au transport et à la destination de tous les composants.

L'entrepreneur doit permettre au gestionnaire de projet d'accéder à l'emplacement hors site, afin d'inspecter les travaux en cours, comme requis pendant la durée du contrat.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 10 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

## **1.24 GESTION ENVIRONNEMENTALE**

### Responsabilités de l'entrepreneur:

- Ne pas laisser les déchets, les détritux et les débris s'accumuler et devenir inesthétiques ou dangereux. Maintenir le site dans un état propre et ordonné.
- Enlèvement de tous les débris et déchets de construction et élimination dans une décharge approuvée.
- Il est interdit de brûler des déchets et des matériaux de construction sur le site. • L'Entrepreneur doit empêcher tout matériau délétère et inacceptable de pénétrer dans les ruisseaux, les rivières, les zones humides, les plans d'eau ou les cours d'eau qui entraîneraient des dommages à l'habitat aquatique et riverain.
- L'entrepreneur et les travailleurs doivent éliminer les déchets dangereux conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

## **1.25 DESSINS D'ATELIER et ÉCHANTILLONS:**

L'entrepreneur doit soumettre au gestionnaire de projet pour examen des échantillons de matériaux et/ou de la documentation sur le produit lorsque cela est demandé dans les spécifications ou sur les dessins avant l'installation/fabrication. Fournir au moins 3 copies des dessins d'atelier.

Les échantillons approuvés seront conservés par le chef de projet et utilisés comme normes pour vérifier la qualité de l'installation terminée.

Les couleurs seront sélectionnées parmi la gamme de couleurs standard du fabricant, sauf indication contraire.

L'examen du gestionnaire de projet porte uniquement sur la conception générale et l'examen ou l'acceptation implicite du gestionnaire de projet ne dégage pas l'entrepreneur de la responsabilité de s'assurer que tous les travaux sont exécutés de manière satisfaisante et complétés conformément aux plans et devis.

## **1.26 SUBSTITUTIONS:**

Ne pas effectuer de substitution sans approbation écrite. Les substitutions peuvent être autorisées, après la clôture des offres, uniquement si, de l'avis du gestionnaire de projet, il existe une bonne raison et si elles sont soumises dans un délai suffisant pour permettre une enquête et une approbation appropriées.

## **1.27 RÉUNIONS DE PROJET ET INSPECTIONS:**

Le chef de projet organisera des réunions de projet sur place aux moments jugés nécessaires pour examiner l'avancement des travaux. Le gestionnaire de projet coordonnera ces réunions avec l'entrepreneur.

Le gestionnaire de projet, ou son représentant, selon les besoins, effectuera une inspection quotidienne continue des travaux.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 11 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

L'entrepreneur doit informer le gestionnaire de projet de toute condition imprévue qui affectera l'avancement ou la qualité des travaux de ce projet avant d'achever les travaux ultérieurs qui pourraient être affectés.

### **1.28 ACHÈVEMENT DU PROJET:**

Ne pas demander une inspection finale des travaux tant que tous les travaux ne sont pas terminés et que toutes les lacunes, qu'elles soient énumérées précédemment ou non, sont corrigées.

Une inspection finale doit être effectuée par le gestionnaire de projet en collaboration avec l'entrepreneur pour l'acceptation finale.

### **1.29 GARANTIE:**

L'entrepreneur doit garantir tous les matériaux et la fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'acceptation finale.

## **SECTION 01600: MATERIAUX ET EQUIPMENT**

### **1.1 GÉNÉRAL:**

Fournir tous les nouveaux matériaux, sauf indication contraire ou approbation du gestionnaire de projet.

Les matériaux spécifiés par le nom du fabricant, le nom commercial, etc., sont destinés à établir une norme de qualité à utiliser sur ce projet.

Utiliser les produits d'un seul fabricant lorsque cela est possible pour garantir la compatibilité.

Les substitutions de matériaux spécifiés ne seront pas autorisées à moins d'être approuvées au préalable par le gestionnaire de projet. Des sources alternatives de produits seront acceptables s'il s'avère que le produit n'est pas disponible ou n'est plus fabriqué.

Lorsque cela est spécifié, fournir du matériel supplémentaire à celui fourni pour les travaux de réparation futurs.

### **1.2 INSTRUCTIONS DU FABRICANT:**

Sauf indication contraire, respecter les dernières instructions imprimées du fabricant pour les procédures d'installation.

Fournir le matériel avec les étiquettes du fabricant et dans des contenants indiquant la description du produit.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 12 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

### **1.3 LIVRAISON et STOCKAGE:**

Livrer, stocker et conserver le matériel emballé avec les sceaux et les étiquettes intacts.  
Ne pas stocker de matériel ou d'équipement sur le toit.

Empêcher tout dommage ou altération de tout matériau pendant la livraison, la manutention et le stockage. Supprimer tout matériel refusé du site.

Si les matériaux et équipements arrivent sur le site avant d'en avoir besoin, prendre les précautions nécessaires pour les protéger.

### **1.4 ÉQUIPEMENT DE CONSTRUCTION:**

Maintenir tous les équipements de construction, outils, etc., en bon état de fonctionnement.  
S'assurer que tous les équipements répondent à toutes les exigences et normes de sécurité.

## **SECTION - 01700 SANTÉ ET SÉCURITÉ**

### **1.1 LOIS ET RÈGLEMENTS :**

Se conformer aux lois et règlements suivants. Lorsque deux ou plusieurs lois ou règlements s'appliquent, se conformer aux plus stricts.

- .1 Code canadien du travail, Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.
- .2 Loi sur la santé et la sécurité au travail de la province de l'Ontario - R.S.O. 1990, c.0.1  
Règlement sur les projets de construction 213/91 tel que modifié par le règlement 145/00
- .3 Règlement SIMDUT - Règl. de l'Ont. 860.

### **1.2 SOUMISSIONS**

- .1 Soumettre un plan de santé et de sécurité spécifique au site dans les 5 jours suivant la date de l'avis de procéder et avant le début des travaux sur le terrain.  
Le plan de santé et de sécurité doit inclure :
  - .1 Une évaluation des risques pour la sécurité spécifique au site,
  - .2 Une analyse des risques ou des dangers liés à la sécurité et à la santé engendrés par les tâches et l'exploitation du chantier.
  - .3 Des directives sur la façon de gérer tous les risques et dangers identifiés.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 13 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

- .2 Le nom de la personne responsable de la santé et de la sécurité du site, de l'identification des dangers présents sur le site et de l'utilisation des équipements de protection individuelle; Ainsi que le nom d'un remplaçant.
- .3 Sur demande, soumettre les noms des travailleurs et la documentation sur la formation reçue pour faire face aux risques et dangers identifiés.
- .4 Soumettre des copies des rapports ou des instructions émises par l'inspecteur fédéral et provincial en matière de santé et de sécurité dans les 24 heures.
- .5 Soumettre des copies de tout rapport d'incident et d'accident.

## **SECTION 02100: DÉMOLITION**

### **1.1 GÉNÉRAL:**

Examiner les conditions sur le site pour déterminer la quantité de travail impliquée par la démolition ainsi que les procédures et méthodes à utiliser. Placer l'échafaudage afin de minimiser les conflits avec les opérations normales du chantier.

Commencer et terminer les travaux par ordre de priorité pour respecter les exigences globales du projet.

Tous les éléments retirés, sauf indication contraire, deviennent la propriété de l'entrepreneur et doivent être retirés du site et éliminés de manière appropriée.

Ne pas réutiliser les matériaux retirés, sauf autorisation contraire du chef de projet.

### **1.2 PROTECTION:**

Lors de la démolition, prévoir des dispositifs de protection tels que des barricades, des panneaux d'avertissement, des bâches et autres pour la protection du public et du bâtiment existant. Prévoir des bâches au niveau du sol, sur les porches et ailleurs, selon les besoins, pour empêcher les débris de s'accumuler et/ou d'endommager les surfaces environnantes.

### **1.3 PROPRIÉTÉ DE LA COURONNE:**

L'entrepreneur doit récupérer des exemples représentatifs de tous les matériaux retirés, comme demandé par le gestionnaire de projet avant l'élimination de tous ces matériaux. Ces éléments doivent être remis sur le site à des fins d'archivage.

### **1.4 NETTOYAGE:**

À la fin de chaque journée de travail, laisser la zone de travail dans un état sécuritaire. Retirer régulièrement les débris et ne les laisser pas s'accumuler sur le site où ils pourraient présenter un danger pour le personnel ou le public.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 14 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 15 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

## **SECTION 06200: MENUISERIE**

### **1.1 GÉNÉRAL:**

Effectuer tous les travaux de menuiserie conformément à toutes les normes CSA applicables et conformément aux bonnes pratiques de menuiserie pour ce type de travaux.

### **2.1 PRODUITS:**

Bois d'œuvre: Planches de toit en bois, « B » Sélect ou mieux, bois classé NLGA. La teneur en humidité ne dépasse pas 19 %, MC19. Le type, la taille et l'épaisseur du matériau doivent correspondre aux matériaux précédents et/ou existants.

Fixations : Clous en spirale conformes à la norme CSA B111, galvanisés à chaud pour tous les travaux sauf les bardeaux.

Scellant : Répondre aux normes CAN/CGSB appropriées et être compatible avec tous les composants pertinents. La couleur et la marque sont à revoir par le chef de projet.

### **3.1 EXÉCUTION:**

L'entrepreneur doit remplir les cavités et réparer toutes les surfaces et/ou composants du toit qui sont endommagés en raison de la démolition du revêtement.

L'entrepreneur devra remplacer le bois compromis par la pourriture (planches de toit, façade peinte, etc.). Ce travail supplémentaire, le cas échéant, sera soumis au chef de projet avant l'exécution pour approbation.

Lorsque du mastic est utilisé, appliquer le mastic sur tous les joints à l'aide d'un pistolet doté d'une buse de taille appropriée. Appliquer les produits d'étanchéité conformément aux instructions et recommandations du fabricant. Utiliser une pression suffisante pour remplir les vides et les joints de manière solide. Former des surfaces de mastic avec un cordon complet, lisse, exempt de crêtes, de rides, d'affaissements, de poches d'air ou d'impuretés incrustées. Fournir une finition lisse.

## **SECTION 07300: TOITURE EN BARDEAUX DE CÈDRE**

### **1.1 GENERAL:**

Effectuer les travaux sur les bardeaux de bois conformément à la section 9.27.7 du Code national du bâtiment et à toutes les normes CSA applicables et selon toutes les instructions et recommandations du fabricant.

Soumettre un échantillon de nouveaux bardeaux de bois au chef de projet pour examen.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 16 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

## 2.1 PRODUITS:

Bardeaux : Western Red Cedar, selon les normes CSA applicables, Traité sous pression « Certi-Last », n° 1, qualité étiquette Bleue, 450 mm de longueur et aléatoire en largeur.

Sous-couche : matériau synthétique (Dupont-Tivek ou équivalent).

Matériau de sous-couche ventilé:  
Benjamin Obdyke (ou équivalent). (rouleau : 61,5'x39" x 0,25")

Clous: Acier inoxydable, conformes à toutes les normes CSA applicables.  
1,9 mm de diamètre - avec diamètre de la tête min. de 5 mm à 6 mm (boîte 3d 1¼).  
Longueur – suffisante pour pénétrer à travers la surface du toit d'au moins 6 mm.

Solin et noue: Acier galvanisé, conforme à toutes les normes CSA applicables.  
Taille adaptée aux besoins. Fournir des échantillons.  
Les dimensions et détails exacts doivent être vérifiés sur place avec le chef de projet.

Bouclier contre la glace et l'eau :  
Produits acceptables : Sous-couche de toit auto-adhésive Blueskin RF 200 de Bakor ou Membrane de protection contre la glace et l'eau Vycor de Grace (ou équivalent).

Scellant : Scellant à base de caoutchouc thermoplastique : Flextra de Mulco (ou équivalent). Couleur à être choisie par le chef de projet.

## 3.1 EXÉCUTION:

Retirer complètement tous les bardeaux de bois existants, la sous-couche et tous les solins et noues pour exposer la surface en bois existante.

Examiner la surface en bois existante pour déceler tout défaut ou vide et signaler l'état au chef de projet.

Balayer la surface pour le nettoyer de la poussière, des saletés et débris. S'assurer que la surface est sèche et relativement plate, sans saillies évidentes, telles que des têtes de clous.

Appliquer 1 couche matériau de sous-couche ventilé pour couvrir les surfaces du toit, les arêtes et les faîtes, selon les besoins et selon les instructions du fabricant.

Installer une membrane autocollante de bitume modifié aux polymères (bouclier contre la glace et l'eau) le long des avant-toits (3 pieds de large), autour de la cheminée et sur les dos d'âne, dans les noues et autres pénétrations de toit. Superposer et aligner la membrane selon les recommandations du fabricant.

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 17 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

Installer sur toutes les surfaces le matériau de sous-couche ventilé selon les recommandations du fabricant.

Installer un nouveau solin prépeint pour correspondre à l'existant. Les détails exacts de l'installation doivent être vérifiés sur place avec le chef de projet.

Installer un nouveau soufflet de ventilation en caoutchouc « Collet » autour de l'évent.

Installer de nouveaux bardeaux de cèdre avec une exposition aux intempéries de **5-1/2"**.

Les nouveaux bardeaux de cèdre doivent avoir une triple épaisseur en tout point. La largeur des bardeaux ne doit pas dépasser **200 mm**.

Doubler les bardeaux à l'avant-toit et placer les bardeaux pour correspondre aux dimensions existantes.

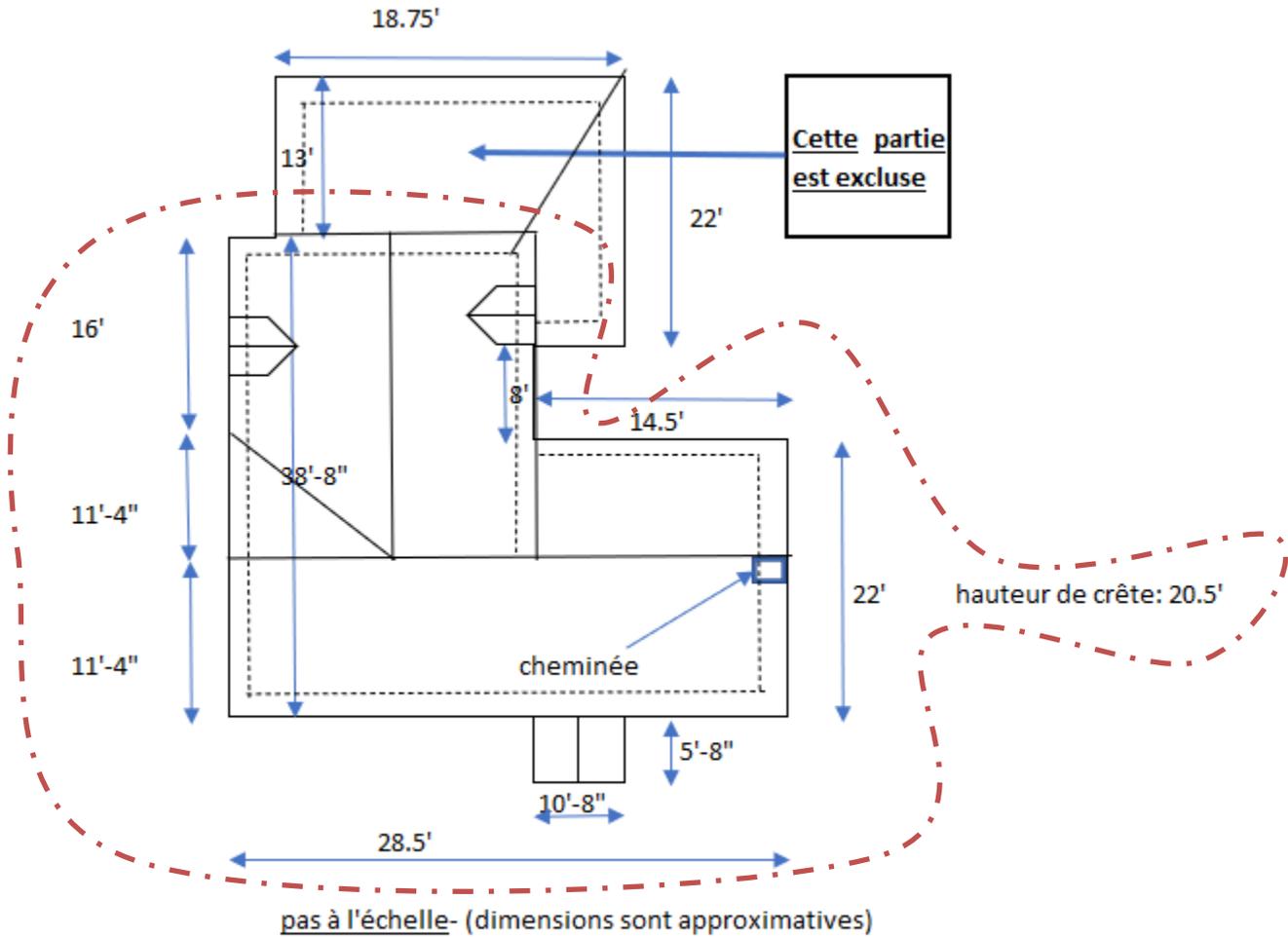
Poser les bardeaux avec le grain perpendiculaire à l'avant-toit. Espacez les bardeaux de **6 à 10 mm**. Décaler les joints d'au moins **40 mm** dans les rangées successives. S'assurer que, dans quelque 3 rangées consécutives, aucun joint n'est aligné.

Utiliser 2 clous par bardeau. Espacer les clous à **20 mm** du bord et à **40 mm** au-dessus de la ligne inférieure de la rangée suivante. Enfoncer les clous à ras, mais ne pas écraser les bardeaux. Installer de nouvelles planches/bardeaux de faîte et de croupe de toit pour correspondre à ceux existants.

Une fois les travaux terminés, nettoyez tout le toit de tout débris.

L'entrepreneur doit inspecter l'ensemble de l'installation pour s'assurer que tous les travaux sont terminés et que tous les matériaux sont correctement fixés, solins, scellés, etc., avant l'inspection finale par le gestionnaire de projet.

**Schéma et photos**



**Maison de la couronne de Hartwells**

Retirez les vieux bardeaux de cèdre, papier, etc. et remplacez-les,  
conformément au devis, par de nouveaux bardeaux de cèdre.



**Élévation ouest (1)**



**Élévation ouest (2)**



**Élévation nord**



**Élévation est**



**Élévation sud (1)**



**Élévation sud (2)**

Remplacement de toiture Projet No.:30041666	<b>DEVIS GÉNÉRAL</b>	Page 22 de 22 Nov. 2023
------------------------------------------------	----------------------	----------------------------

**- FIN du DEVIS -**